

L'Eglise fait son devoir face à la pédophilie

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Communication P](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 17 mars 2016



Interview de Mgr **Pontier** paru le 11 mars 2016 dans le quotidien La Provence :

Mgr Pontier : "L'Église fait son devoir face à la pédophilie"

L'archevêque de Marseille réagit au scandale du diocèse de Lyon

Le parquet de Lyon a ordonné récemment une enquête préliminaire pour des faits de non-dénonciation et de mise en péril de la vie d'autrui au sujet d'agressions sexuelles commises par le Père Bernard Preynat contre de jeunes scouts lyonnais entre 1986 et 1991 pour lesquelles le prêtre a été mis en examen. Cette enquête fait suite à un signalement de victimes mettant en cause plusieurs responsables du diocèse de Lyon, dont le cardinal Phi-

lippe Barbarin, visé notamment par des plaintes, qu'elles accusent de ne pas avoir dénoncé à la justice les agissements passés de ce prêtre.

Le problème de la pédophilie est un sujet de préoccupation majeur pour l'Église, que ce soit au niveau du Vatican ou des évêchés. "C'est un sujet très douloureux, souligne à ce propos Mgr Pontier, archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France (CEF). Tous, on est

dans la position de fermeté, du respect des victimes et du respect de la justice. Le cardinal Barbarin l'a été pendant son ministère. Je sais très bien, pour le connaître, comment il est intervenu dans les deux diocèses où il a été (Moulins de 1998 à 2002, Lyon depuis) sur les événements douloureux dont on l'informait. Il a toujours été rigoureux." Pour lutter contre la pédophilie, l'Église a pris des mesures que dévoile Mgr Pontier.

F.C.

Concernant la question de la pédophilie, quelle est la position de l'Église de France ?

Depuis l'an 2000, nous n'avons jamais cessé de travailler sur ce douloureux sujet, notamment lors de nos deux dernières assemblées de mars et novembre 2015. Nous avons recommencé à travailler cette question parce qu'un certain nombre d'évêques ont été nommés depuis notre premier travail de 2002. Notre position est très claire : privilégier le respect des victimes et de leur famille et travailler en toute loyauté avec la justice de notre pays.

"Privilégier le respect des victimes", concrètement ça se traduit par quoi ?

Par notre devoir de signaler au procureur de la République les faits qui sont portés à notre connaissance et puis de prendre les dispositions canoniques qui s'imposent par rapport au prêtre concerné.

C'est-à-dire...

Lui interdire, en particulier, le contact avec des jeunes.

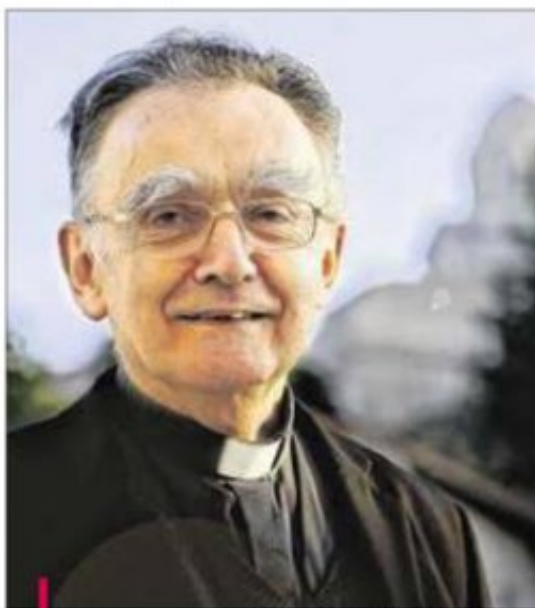
Comment faites-vous pour savoir qu'un prêtre a pu commettre des actes pédophiles ?

Nous le savons quand quelqu'un nous signale de manière claire ces faits-là. Nous l'invitons, alors, à en informer le procureur de la République, à porter plainte. S'il s'agit du prêtre lui-même qui vient nous en informer, nous lui disons d'aller se dénoncer auprès du procureur de la République. Sinon, je le ferai.

Si le prêtre fait état de sa faute lors d'une confession, pouvez-vous le dénoncer ?

Comme je suis leur supérieur, je ne confesse jamais les prêtres. Si ce prêtre fautif se confesse auprès, donc, d'un autre prêtre, ce dernier l'invitera fortement à se dénoncer auprès de la justice. Le secret de la confession est -c'est reconnu par la loi- inviolable.

Quelles sont les mesures concrètes pour protéger les en-



Mgr Pontier, archevêque de Marseille et président de la Conférence des évêques de France.

/ PHOTO THIÉRY GARRO

fants d'un acte pédophile et prévenir, même, le soupçon ?

D'abord, je voudrais rendre hommage à tous les prêtres qui s'occupent de jeunes avec beaucoup de compétences. Beaucoup d'adultes d'aujourd'hui peuvent remercier les éducateurs qu'ils ont eus et les prêtres en particulier. Ensuite,

un seul jeune. Il ne faut pas qu'il y ait un jeune, il faut qu'il y en ait plusieurs. Et ne jamais se mettre dans une situation occulte, fermée, pour parler avec un seul jeune. Il faut le faire en public, porte ouverte. Il ne faut jamais s'isoler avec un jeune ou un enfant tout seul.

Pour éviter tout soupçon...

Bien sûr, mais aussi pour éviter tout geste déplacé. Nous les invitons ainsi à réfléchir à la signification qu'ont pris aujourd'hui les gestes tactiles, comme une tape amicale à un jeune. Moins on a de gestes tactiles et mieux c'est, parce qu'aujourd'hui ces gestes sont rapidement mal interprétés.

Est-ce que le fait qu'il y ait des actes pédophiles ne pourrait pas être lié au célibat des prêtres qui n'en restent pas moins des hommes avec des besoins sexuels ?

Je pense que le cadre du mariage ne protège pas des comportements pervers. C'est plutôt lié à

"Privilégier le respect des victimes et de leur famille et travailler avec la justice."

quels sont les moyens que nous mettons en place ? Il y a des moyens de l'ordre de la conscientisation des prêtres et de leur formation à ces questions-là pour qu'ils comprennent bien leurs responsabilités et leurs devoirs. Il y a, ensuite, des règles de prudence. Parmi elles, celle de ne jamais s'enfermer dans une pièce avec

"Je suis déçu de voir qu'on est traité comme si l'on n'avait rien fait."

l'être humain qu'il soit marié ou non. Nous avons tous des fragilités. Ce serait trop simple s'il suffisait de se marier pour ne plus avoir de tentations perverses.

Est-ce qu'on a une idée du nombre d'actes pédophiles dans l'Église ?

Non, c'est très minime. Mais même un seul, c'est toujours trop ! C'est beaucoup moins que dans certaines institutions ou au sein des familles. Mais, je le répète, un, c'est toujours trop ! Depuis vingt-huit ans que je suis évêque, je n'ai eu connaissance que de trois cas d'actes pédophiles. Nous n'avons pas un corps presbytéral pervers en France.

Comment vivez-vous le soupçon permanent qui pèse sur l'Église concernant la pédophilie ?

Quand je vois tout le travail qu'on fait depuis quinze ans, je suis déçu de voir qu'on est traité comme si on n'avait rien fait, comme si on était léger, inconscient et, pour le coup, pervers. Les médias n'ont pas évoqué notre travail sur le sujet de la pédophilie. Là, on a un prêtre qui a exercé des actes tout à fait condamnables il y a 25 ans, et on y revient, et c'est toute l'Église qu'on veut attaquer.

Mgr Barbarin, dans la mesure où il est attaqué sur la "protection" qu'il aurait accordée à ce prêtre pédophile, ne devrait-il pas démissionner pour éviter que l'Église ne soit soupçonnée de vouloir le protéger ?

Je pense que le devoir de chacun est de faire confiance à la justice. Sinon, ça s'appelle un lynchage médiatique. Et ça n'a pas sa place en démocratie.

Propos recueillis par Frédéric CHEUTIN

